

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 12 avril 2019

Affiché du : 12 avril 2019 au 29 avril 2019

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20190411-

Imc1H21944H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H21944H1

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY



VILLE DE CHAMBERY

.....
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY**
.....

**DCM-2019-070
N° 13**

**LA POLITIQUE JEUNESSE DE LA VILLE DE CHAMBERY : LE PACTE
JEUNESSE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire

Présents : 39

Patricia Artigues, Philippe Bard, Josiane Beaud, Anne-Marie Bincaz, Elisabeth Borson, Driss Bourida, Françoise Bovier-Lapierre, Angela Caprioglio-Hisler, Jean-Benoit Cerino, Aloïs Chassot, Nathalie Colin-Cocchi, Michel Dantin, Jean-Claude Davoine, Christine Dioux, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Marie-José Dussauge, Guy Fajeau, Mustapha Hamadi, Muriel Jeandet, Delphine Julien, Sylvie Koska, Bernadette Laclais, Bernard Léger, Cathy Legiot, Claudette Levrot-Virot, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Salvatore Nicolosi, Christian Papegay, André Pellicier, Pierre Perez, Benoit Perrotton, Patrick Roulet, Isabelle Rousseau, Jean-Pierre Ruffier, Dominique Saint-Pierre, Walter Sartori, Alexandra Turnar

Absents : 0

Délégations de Vote : 6

Philippe Bretagnolle a donné pouvoir à Benoit Perrotton, Alain Caraco a donné pouvoir à Henri Dupassieux,
Marie-Christine Martin a donné pouvoir à Sylvie Koska, Dominique Mornand a donné pouvoir à Aloïs Chassot,
Laura Vachez a donné pouvoir à Pierre Perez, Damien Varon a donné pouvoir à Delphine Julien

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Aloïs Chassot Adjoint au Maire, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

Rapport de Nathalie Colin-Cocchi

La démarche « Chambéry connectée jeunes »

Soucieuse de repenser la politique jeunesse du territoire à partir des besoins des jeunes, et s'appuyant sur le projet européen Gaya, la Ville de Chambéry a lancé au printemps 2018 une large consultation en direction des jeunes chambériens de 11 à 25 ans, afin de mieux identifier leurs besoins.

Avec l'appui de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), du 1^{er} mars au 31 mai 2018, 944 jeunes ont ainsi pu répondre en ligne à un questionnaire sur leurs pratiques et leurs attentes. Dans le même temps, 34 ateliers participatifs de productions d'idées ont été animés au sein des structures jeunesse et établissements scolaires chambériens. 17 rencontres de terrain permettant des échanges directs entre élus, professionnels et jeunes ont également été organisées. Le 15 juin 2018, près de 300 personnes, jeunes, élus et professionnels de la jeunesse, se retrouvaient à la Cité des Arts pour le Forum de la jeunesse, animé par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie. S'appuyant sur cette expérience, sur la richesse des réflexions et des propositions qui ont émergé lors de cette consultation, la municipalité a confirmé son engagement à mettre en œuvre une politique jeunesse volontariste qui réponde aux attentes des jeunes et qui soit construite dans une logique participative de long terme. Elle a donc organisé avec l'accompagnement d'AGATE (l'Agence Alpine des Territoires), trois demi-journées de travail pour approfondir la réflexion autour des axes stratégiques définis et les décliner en objectifs opérationnels et en actions concrètes.

Un document cadre pour plus de visibilité et de lisibilité

En cohérence avec les choix politiques de l'équipe municipale, cette délibération est donc le fruit d'une année de consultation et de concertation avec les jeunes, les élus et les partenaires jeunesse et vie étudiante. Elle constitue un outil cadre visant à lui donner lisibilité et visibilité pour les jeunes, les familles et l'ensemble des professionnels de la jeunesse du territoire.

Cette politique jeunesse s'accompagnera d'un travail d'évaluation afin d'en mesurer l'efficacité, via un pilotage municipal. La jeunesse étant par essence évolutive, la politique qui lui est consacrée ne se veut pas un recueil de propositions figées mais elle marque la dynamique que souhaite impulser la Ville de Chambéry en direction des jeunes.

Une approche globale de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse

La Ville de Chambéry s'inscrit dans une logique globale avec la mise en place d'un projet éducatif de territoire pour les 0-25 ans pour donner cohérence et lisibilité à sa politique éducative. Il prend en compte l'ensemble des actions développées par tous ceux qui concourent d'une manière ou d'une autre à l'éducation des enfants et des jeunes : parents, amis et pairs, enseignants, associations sportives, culturelles, artistiques, d'éducation populaire, services municipaux, institutions éducatives, structures de prévention etc. Tous les temps de vie de l'enfant et du jeune y sont intégrés (temps scolaire, soir, mercredi, week-end, vacances).

Dans ce cadre, la politique jeunesse s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (élus, enseignants, parents, intervenants associatifs, agents de la Ville etc.). Chacun des partenaires acteurs de ce projet se servira de cet outil pour assurer la continuité éducative dans le respect des fonctionnements et des domaines de compétences de chacun.

Des orientations stratégiques autour d'un axe structurant : l'autonomie des jeunes et la reconnaissance de la place des jeunes dans la ville

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Les jeunes se trouvent souvent confrontés à des ressources et des dispositifs nombreux en matière d'orientation, d'insertion, de formation et d'emploi, parmi lesquels il est difficile de se repérer. Il convient donc de faciliter l'accès aux ressources et à une information sur tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes mais également par un accompagnement plus individualisé.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, c'est aussi conforter les relations avec l'éducation nationale, l'université et les acteurs de l'enseignement supérieur, c'est encourager l'entrepreneuriat, aider au rapprochement des établissements scolaires et des entreprises pour que la réalité et la diversité du monde du travail et des métiers soient lisibles pour l'ensemble des jeunes. C'est aussi accompagner les jeunes dans leur recherche de stage et développer une politique cohérente d'accueil de jeunes au sein des services municipaux (stages, apprentissage, alternance, etc.).

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 12 avril 2019

Affiché du : 12 avril 2019 au 29 avril 2019

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20190411-

Imc1H21944H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H21944H1

Accompagner les jeunes dans leur cursus, c'est encore porter une attention particulière aux jeunes qui présentent des parcours familiaux, sociaux et scolaires plus difficiles et il convient donc d'intervenir le plus en amont possible, en renforçant le suivi individualisé et les actions de prévention pour éviter les ruptures de parcours.

AXE 2 : PERMETTRE AUX JEUNES DE S'EPANOUIR DANS UNE VILLE ATTRACTIVE

Chambéry est à la 2ème place des villes moyennes où il fait bon étudier. Ce classement est le résultat d'un travail partenarial important avec tous les acteurs concernés et en particulier avec l'Université Savoie Mont Blanc et la mission locale jeunes pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants dans la Ville. La Ville entend poursuivre ce dialogue constructif avec l'université et les établissements d'enseignement supérieur, dans une volonté d'amélioration de la place des étudiants dans la ville et dans le souci de favoriser leur intégration.

A travers cette politique jeunesse, Chambéry souhaite également accompagner la transformation du monde du travail à travers le développement d'espaces collaboratifs permettant de favoriser l'innovation et la créativité.

En termes de mobilités, physiques ou numériques, la ville accompagnera également les transformations qui interviennent sous l'effet conjugué de l'évolution des modes de vie, des enjeux écologiques, énergétiques et climatiques, des contraintes économiques et de la révolution digitale, offrant de nouveaux usages et bouleversant les modèles antérieurs. Elle adaptera donc l'offre de transport à l'évolution des modes de vie et des rythmes urbains et elle s'efforcera, avec l'Agglomération, de trouver avec les usagers des solutions de mobilités adaptées à leurs besoins.

AXE 3 : RECONNAITRE LA PLACE DES JEUNES DANS LA VILLE

L'espace public, lieu de sociabilité, constituera un enjeu important dans le cadre de la nouvelle politique jeunesse. Tout en veillant à la mixité d'usage, l'expertise d'usage des jeunes devra être intégrée dans les réflexions sur les projets d'aménagement de la ville et le fonctionnement des équipements qui leurs sont destinés.

Les résultats de la consultation « Chambéry connectée jeunes » en termes d'offre d'animation et de loisirs en direction des plus jeunes (et en particulier du public collégien) conduisent à nous interroger collectivement sur les projets développés et les actions mises en œuvre. Ce constat impliquera de renouveler et de rendre plus attractives les propositions d'accueil et de loisirs pour les pré-adolescents et adolescents portées aujourd'hui principalement par les partenaires conventionnés. Pour le public plus âgé, l'élargissement et la complexification de ses attentes imposent la recherche d'un accompagnement spécifique et d'une offre plus adaptée. En effet, si la qualité et le nombre d'équipements sportifs et culturels sont jugés globalement satisfaisants par les jeunes, l'adaptation aux pratiques émergentes est une demande fortement exprimée et une réflexion est conduite sur la diversification et la redynamisation de l'offre sportive et culturelle (street workout, développement de l'art dans l'espace public, participation aux programmations culturelles et d'événements) et sur l'accompagnement des projets portés par les jeunes (accès facilités à des salles, etc.).

Engager une réflexion sur le rapport des jeunes à l'espace public, c'est aussi penser la ville sur les temps de soirée et conduire en direction des jeunes des politiques de prévention (conduites addictives, harcèlement de rue, lutte contre les discriminations etc.) et travailler collectivement avec eux à la rédaction d'une charte de la vie nocturne.

AXE 4 : FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION

La volonté des jeunes de participer et de s'engager tend à se renforcer à travers des formes d'engagement plurielles et parfois différentes des cadres traditionnels. Le bénévolat, les pratiques citoyennes et d'entraide des jeunes, même s'ils ne sont souvent que ponctuels, n'en participent pas moins de leur socialisation. Il conviendra donc de les encourager et de les valoriser, tout en sensibilisant les associations ou structures accueillantes à ces nouvelles formes d'engagement.

Cela signifie : donner du sens, valoriser et favoriser la reconnaissance de l'engagement, faciliter le bénévolat, accompagner la prise de responsabilités des jeunes.

C'est aussi engager une politique volontariste pour promouvoir les valeurs de la citoyenneté, c'est à ce titre consolider et développer l'accueil de jeunes en service civique, en sensibilisant notamment les services municipaux à ce dispositif qui constitue pour la collectivité une opportunité citoyenne.

Le développement de la participation des jeunes à la vie de la cité constituera une priorité. Il trouvera notamment une concrétisation à travers une approche et des outils renouvelés en termes d'espaces d'engagement, de dialogue avec les élus ou d'instances de participation et d'évaluation.

AXE TRANSVERSAL : GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture : le 12 avril 2019

Affiché du : 12 avril 2019 au 29 avril 2019

Identifiant de télétransmission 073-217300656-20190411-

Imc1H21944H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H21944H1

Les interventions en direction de la jeunesse apparaissent cloisonnées, complexes et s'apparentent souvent à un empilement de dispositifs sans réelle cohérence. Il convient donc de faire évoluer les pratiques locales de pilotage en intégrant la nécessaire approche transversale, globale et territorialisée qui constitue un enjeu majeur de cette politique jeunesse. Cette approche se concrétisera notamment à travers la mobilisation au sein d'une même instance des partenaires institutionnels intervenant sur la jeunesse : Ville de Chambéry, Grand Chambéry, Département de la Savoie, CAF de la Savoie. Les instances de pilotage s'attacheront en outre à définir les indicateurs et la méthodologie qui permettront d'évaluer la politique jeunesse.

Enfin, la communication constituera un axe transversal important dans le cadre de cette nouvelle politique jeunesse. Communiquer en direction des jeunes, c'est en effet aussi reconnaître les jeunes dans la place qu'ils occupent dans la cité, les accompagner et les considérer comme des interlocuteurs à part entière. Il s'agit aussi pour la Ville d'apporter une lisibilité et une visibilité de l'offre jeunesse sur le territoire chambérien et de rendre l'information accessible à tous les jeunes. La communication en direction des jeunes devra donc évoluer et impliquera la mise en place d'outils interactifs et innovants et des services adaptés.

Le document de politique jeunesse est annexé à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve la création d'une politique jeunesse construite avec et pour les jeunes de 11 à 25 ans ;
- 2) Adopte les axes de la politique jeunesse :
 - Axe 1 : Accompagner les parcours scolaires et professionnels
 - Axe 2 : Permettre aux jeunes de s'épanouir dans une ville attractive
 - Axe 3 : Reconnaître la place des jeunes dans la ville
 - Axe 4 : Favoriser l'engagement et la participation
 - Axe transversal : Gouvernance et communication
- 3) Approuve le document de politique jeunesse annexé à la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	45
Présents :	39
Délégations de vote :	6
Absents :	0

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.



Michel Dantin
Maire

Acte certifié exécutoire**Transmis en Préfecture** : le 12 avril 2019**Affiché du** : 12 avril 2019 au 29 avril 2019**Identifiant de télétransmission** 073-217300656-20190411-

Imc1H21944H1-DE

Identifiant unique de l'acte Imc1H21944H1

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- ☞ A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- ☞ Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.